

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : Berucloans n° : tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

POSE D'UN REGARD DE CORPEUR D'EAU

Travaux exécutés par une entreprise

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Permission de voirie :

Service :

N° : Date :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 4/6/2018 Au : 29/6/2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		} <u>Carroussation de Ber</u> <u>tretable de sortie</u>
Dépassement interdit			
Chaussée rétrécie			
Alternat inférieur à 100 m			
B15/C18			
K10			
Feux tricolores			

CONTACT ENTREPRISE

**SOGEA EST BTP
ETP REICHART**

Nom et adresse de l'entreprise :
 Rue Edouard Branly
 Personne responsable du chantier : MARCHE Frédéric ZI BP 60258
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 73 98 07 20 57402 SARREBOURG Cedex

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Entreprise :

Date : 28/05/2018

Date : 15/5/2018

Signature / cachet

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Signature / cachet

Roland KLEIN

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui Oui, avec les restrictions suivantes : Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
 - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 - Autre :

A Sarrebourg, le 28/05/2018

Signature / cachet

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN